

Département du CALVADOS  
Arrondissement de LISIEUX  
Canton de LIVAROT  
**Commune déléguée de HEURTEVENT**  
**Commune LIVAROT-PAYS D'AUGE**

14140  
Tél : 02.31.62.00.05

## ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 28/2024

[mairie-heurtevent@wanadoo.fr](mailto:mairie-heurtevent@wanadoo.fr)

à compter du 19 février 2024  
et pendant la durée travaux

*Permanence mairie annexe  
le lundi de 16h15 à 17h15*

*TRAVAUX DE VOIRIE*

Le Maire délégué de HEURTEVENT,  
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de la société FGC représentée par Mme BRETHIOT domiciliée à Ballainvilliers (91),  
chargée des travaux de création de génie civil située D110 – Route de Tortisambert.  
Considérant que les travaux doivent commencer le 19 février 2024,  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité  
publique et pour la nécessité de travaux importants,  
Vu l'intérêt général,

### A R R Ê T É

**Article 1er :** L'entreprise FGC est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de travaux de création de génie civil située D110 – Route de Tortisambert.

**Article 2 :** Les dispositions techniques pour assurer la sécurité routière seront prises en charge par le demandeur.

**Article 3 :** Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains ; interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Livarot
- Monsieur le chef de la police municipale
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de Livarot
- à la société FGC

Fait à Heurtevent, le 19 février 2024

*Le Maire délégué,  
Jean-Louis DESMONTS*

